

# Actes des 7<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable

*Nice*

*le 13 mai 2006*

## *Présentation*

Après Strasbourg en 2003, Marseille en 2004, Lyon, Lille et Nantes en 2005, Bordeaux en mars 2006, c'est à de Nice, que les Contribuables Associés ont organisé, le 13 mai 2006, les 7<sup>es</sup> Assises régionales du contribuable, en présence des députés des Alpes-Maritimes Lionnel Luca et Jérôme Rivière, ainsi que d'André Bony, suppléant du député Rudy Salles. Devant deux cents participants, Pascal Salins, professeur d'Économie à l'université Paris-Dauphine, expliqua comment les contribuables français sont soumis à un régime fiscal qui s'apparente à l'esclavage. Après lui, Pierre Garello, professeur à la faculté d'Économie appliquée d'Aix-Marseille, exposa les avantages de la concurrence fiscale, qui, en ménageant une voie de salut aux contribuables exagérément pressurés, contribue à limiter les appétits du fisc.



# Sommaire :

---

## *Préambule*

*par Lionel Luca,*

*député des Alpes-Maritimes..... Page 3*

## *Introduction*

*par Alain Mathieu,*

*président de Contribuables Associés..... Page 8*

## *La fiscalité française, instrument de l'esclavage moderne*

*par Pascal Salin,*

*professeur à l'université de Paris-Dauphine..... Page 12*

## *La concurrence fiscale est-elle souhaitable ou dommageable ?*

*par Pierre Garello,*

*professeur à la faculté d'Économie appliquée d'Aix-Marseille,*

*président de l'Association pour la liberté économique*

*et le progrès social (ALEPS)..... Page 23*

## *Conclusion*

*par Benoîte Taffin,*

*porte-parole de Contribuables Associés..... Page 33*

## *Paroles d'Élus*

*par André Bony, suppléant de Rudy Salles, député des Alpes-Maritimes,*

*et Jérôme Rivière, député des Alpes-Maritimes..... Page 38*

## **Préambule**

*par Lionnel Luca,  
député des Alpes-Maritimes*

Mesdames, Messieurs, Monsieur le président,

Je souhaite la bienvenue dans notre département à toute l'équipe de Contribuables Associés. Nous nous rencontrons souvent à Paris et à l'Assemblée nationale, et aujourd'hui ici, dans ce département des Alpes-Maritimes. C'est un département riche, paraît-il : riche de contribuables, riche d'essorages, riche de ponctions fiscales au profit de bien d'autres et dont nous contemplant le spectacle, souvent navrés, parce que nous contribuons très largement à la richesse de notre pays, sans toujours avoir le sentiment d'être payé en retour de ce que nous lui apportons.

Je veux vous saluer, parce que nous nous connaissons depuis longtemps et que, comme élu de la République, j'ai trouvé dans votre association, non pas un soutien pour aller mendier quelques voix – je pense que, dans l'isoloir, chacun fait ce qu'il veut – mais ce que je conçois comme un ultime contre-pouvoir. Certains disent un « *lobby* » : pour ma part, je ne trouve pas cela péjoratif. Dans d'autres pays, cela fait partie des règles du jeu et je ne crois pas qu'il puisse y avoir de démocratie sans contre-pouvoirs représentatifs.

Or les contre-pouvoirs, généralement institutionnalisés, ne sont pas vraiment ceux auxquels on aurait droit. Il faut donc que les citoyens eux-mêmes se prennent en main, s'organisent et exercent une influence directe sur ceux qui les représentent.

Mais il faut que vous sachiez que ceux qui vous représentent sont aussi désarmés face à l'administration, et face également à leurs propres amis politiques (pour ne rien dire des adversaires !) pris dans une ambiance, un « prêt-à-penser » dérangeant, pour nous qui croyons encore au bon sens.

Je crois qu'il existe deux façons, pour un homme politique, de faire de la politique. Soit considérer que son mandat lui a été donné par ses concitoyens et qu'il lui appartient de transmettre et de faire aboutir le message que ceux-ci lui ont confié au moment des élections. Soit considérer que sa tâche la plus importante consistera à se faire réélire le moment venu et qu'en attendant, mieux vaut appartenir à la caste des bien-pensants et ne surtout pas déranger pour continuer à progresser dans

***« Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de démocratie par rapport à un pouvoir établi, sans contre-pouvoirs représentatifs. »***

**« Nous avons  
appelé les droits  
de succession :  
les impôts sur  
la mort. »**

la hiérarchie, comme le perroquet dans sa cage qui évolue d'un grillage à un autre pour enfin atteindre son objectif.

Pour ma part, je considère que j'ai l'honneur et la chance de représenter mes concitoyens et il me semble donc normal d'essayer de répercuter ce qu'ils me disent, et que je crois comme eux.

Face à un pouvoir politique, même lorsqu'il est de votre bord, face à une administration, caste brillante mais conformiste, formée au même moule et issue des mêmes écoles que le milieu politique, même un ministre, quelle que soit sa bonne volonté, ne peut aller plus loin que ce que lui permet son ministère, souvent peuplé de ses anciens camarades d'école. Quand je vois la promotion de l'ÉNA où figurent, côte à côte, Dominique de Villepin, Ségolène Royal et François Hollande, je comprends mieux les pesanteurs qui freinent notre pays...

Les députés qui ont tout simplement été élus par leurs concitoyens, parce qu'ils ont voulu s'engager politiquement et que la chance leur a un peu souri, sont en général, lorsqu'ils font part de quelques idées, accueillis poliment, gentiment... et encore, pas toujours, car certains interlocuteurs se montrent arrogants et méprisants.

J'ai eu l'occasion de déposer deux propositions de loi, que je crois frappées au sceau du bon sens. L'une d'entre elles, sur la suppression des droits de succession, avait été cosignée par les élus grâce à vous, sous votre pression. L'autre visait à la suppression de l'impôt sur la fortune. Cette fois, la pression était en sens inverse: au sein de notre propre famille politique, il était recommandé de ne surtout pas la signer parce que ça pourrait mettre en difficulté le gouvernement, que par ailleurs ma formation politique et moi-même soutenons. 110 cosignatures d'un côté, 70 de l'autre. Voilà ce que représente la volonté politique sur ces deux sujets essentiels. Chaque fois que j'ai eu l'occasion d'en faire part à des ministres de mon propre bord, voire à quelques-uns de mes collègues, leur sourire laissait comprendre qu'ils ne prenaient guère au sérieux ces questions fondamentales.

Pourtant, nous avons travaillé ensemble, avec des économistes, au cours d'un colloque à l'Assemblée nationale, sur les droits de succession. Nous les avons appelés « *les impôts sur la mort* », car toute votre vie vous payez et à votre décès, vos héritiers payent encore pour vous. Il n'y a plus qu'en France que cela se pratique! Partout ailleurs, il y a une forte réduction ou une exonération. Nous sommes ici dans les Alpes-Maritimes

et nous savons que nos voisins italiens ont supprimé ces droits de succession depuis longtemps. Le Canada aussi. En Suisse, il ne reste plus que trois ou quatre cantons qui les pratiquent. Ce sont autant de références à faire valoir. Mais nous ne sommes pas entendus. L'imprégnation des cerveaux est telle qu'aucun responsable n'imagine que cette réforme soit possible. Car on vous demandera par quoi vous envisagez de remplacer les rentrées d'argent que vous aurez ainsi supprimées. Voilà l'intelligence française !

Nous avons ici des économistes, que je salue et qui apportent des éclairages indispensables aux élus que nous sommes, pour nous confirmer que la suppression de l'impôt ne nécessitera pas forcément son remplacement par une recette. Cette suppression sera compensée, non pas par le canal habituel de l'impôt, mais par d'autres canaux qui irrigueront le budget de la nation, notamment l'activité économique, l'argent donné aux citoyens, mieux employé que celui que l'on ponctionne, le dynamisme créé, alors que les droits de succession provoquent la fuite des capitaux...

L'ISF, de même, est un impôt confiscatoire, qui, dans un département comme le nôtre, touche de plus en plus de monde en raison de la hausse des prix de l'immobilier. J'ai eu l'occasion d'en saisir deux ministres : MM. Thierry Breton et Jean-François Copé. Ce dernier est issu du moule classique que j'évoquais tout à l'heure, mais il paraît que désormais, il écrit et parle « vrai », ce qui est une bonne nouvelle, même si cela ne me paraît pas évident quand je l'entends. Je leur ai montré, avec vous et grâce à vous, comment était faite la déclaration de l'ISF. J'ai lancé un pavé dans la marre, mais le bruit en a été étouffé parce que ça dérangeait. À la page 19 de la déclaration de l'ISF, concernant la « valeur déclarée », il est écrit – tout à fait en bas pour que vous évitiez de le lire – que « *La valeur est déterminée par le redevable* » (d'accord) et qu'« *elle peut être recherchée par application des diverses méthodes ci-après dont l'utilisation doit généralement être combinée* ». Sur la page suivante sont présentées les trois méthodes pour le calcul de l'ISF : premièrement, « *par comparaison* » avec les « *prix des transactions d'immeubles similaires* » : c'est la loi du marché, celle que tout le monde applique d'office. Deuxièmement, « *par le revenu* », quand on perçoit des loyers. Et troisièmement, sans aucune explication : « *par réajustement d'une valeur antérieure* », ce qui désigne le taux d'érosion monétaire. On aurait pu le dire, mais on se garde de le préciser, pour que le contribuable ne comprenne pas. Ce réajustement d'une valeur antérieure, quand on n'est pas spécialiste, ce n'est pas forcément évident.

***« L'ISF, est un impôt confiscatoire, qui, dans un département comme le nôtre, touche de plus en plus de monde en raison de la hausse des prix de l'immobilier. »***

**« L'administration ne répond pas aux questions d'un député. Imaginez ce qui se passe quand c'est un « simple » citoyen qui écrit... »**

Comment puis-je mesurer le taux de l'érosion monétaire? C'est facile : avec l'actualisation des rentes. Je peux savoir par quel coefficient je dois multiplier la valeur du bien que j'ai acheté, ou que mes parents ont acheté, voilà cinquante ans, afin de savoir ce qu'il vaut réellement aujourd'hui, rien qu'au niveau de l'érosion monétaire. Je ne peux pas mettre à la valeur de l'immobilier un bien que je ne vends pas ! Tant que je ne suis pas rentré sur le marché, je n'ai pas à appliquer la loi du marché. La logique voudrait donc que lorsque je fais ma déclaration sur l'ISF, je n'applique pas la valeur immobilière, ni la méthode par comparaison, mais simplement le réajustement d'une valeur antérieure. Mais l'administration est subtile. Elle dit que vous avez trois façons de faire au choix, mais généralement combinées. Je ne sais pas ce que signifie : « *généralement* ». Soit c'est obligatoire, soit ça ne l'est pas. Cela signifie qu'on laisse à l'appréciation du fisc, le soin de vous dire : « *Vous ne pouvez pas tenir compte uniquement de l'érosion monétaire. Il faut aussi que vous teniez compte de la valeur du bien de votre voisin.* » C'est inacceptable !

J'ai donc saisi le ministre, voilà maintenant six mois. Je l'ai relancé régulièrement, verbalement. Je n'ai toujours aucune réponse. L'administration ne me répondra jamais parce que cela ferait jurisprudence. Voilà ce qu'est la démocratie fiscale dans notre pays. Mais je ne lâcherai pas. Je me tâte pour poser une question écrite, car ils répondront de manière à ce qu'on n'y comprenne rien.

Je crois donc qu'il y a un combat à mener pour ne pas laisser plumer nos concitoyens à partir d'éléments qui restent très vagues et très flous, et sur lesquels, je le répète, je n'ai toujours pas reçu de réponse. Il est quand même intéressant qu'on ne réponde pas à un député. Imaginez ce qui se passe quand c'est un « simple » citoyen qui écrit...

Si je vous raconte cela, Madame Taffin, c'est pour vous dire, à vous et à vos contribuables, que tous les élus ne sont pas pourris, que tous les élus ne sont pas des incapables, que tous les élus ne sont pas dignes d'être jetés en pâture aux chiens, mais qu'il y en a quand même quelques-uns qui essaient de faire leur boulot correctement, de représenter vraiment leurs concitoyens, quelques-uns qui croient en ce qu'ils font et qui ne se remplissent pas forcément les poches dans les fonctions qui sont les leurs.

Je voudrais vous rassurer : je suis venu avec ma voiture et je ne dispose pas de voiture de fonction. Je le dis, parce que le petit supplément que vous avez récemment pondu sur les élus s'apparente plus, pour moi,

au supplément de *L'Humanité-Dimanche* qu'à un document réellement sérieux. Je vous y répondrai point par point parce que, lorsqu'on est honnête, on se sent un peu insulté. Donc, je veux le dire aussi, car j'ai hérité de mon père, sergent-chef de la Légion étrangère, un sens de l'honneur qui m'interdit, devenu député, de me faire cracher dessus en étant mêlé à de vraies crapules, peut-être, de vrais incapables, peut-être – mais pas toujours. Voilà pourquoi le dialogue entre nous doit être franc et direct. Oui vous avez le droit de nous interpellier, il est de notre devoir de répondre, mais il est aussi de notre devoir d'être franc pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Quand aux élections, je vous le dis très clairement, vous ferez comme vous voudrez : j'ai un métier par ailleurs, que je pratique toujours malgré mes fonctions électives, et je ne crains donc pas le verdict du peuple.

**« Notre pays  
décroche et la  
cause de ce  
décrochage tient  
à l'excès  
des dépenses  
publiques. »**

## **Introduction**

*par Alain Mathieu,  
président de Contribuables Associés*

Mes chers amis,

Si nous sommes réunis ici ce soir, c'est parce que nous partageons les mêmes convictions. La première de ces convictions, c'est que notre pays décroche, comme l'a montré le rapport Camdessus, voilà dix-huit mois. J'ai regardé pour vous, hier, les dernières statistiques d'Eurostat, l'organisme de statistiques de l'Union européenne. Il en ressort que, pour le taux de chômage, trois pays européens sur vingt-cinq, seulement, sont derrière la France : il s'agit de la Grèce, de la Pologne et de la Slovaquie. De même, concernant le taux de croissance, nous n'avons que trois pays derrière nous, qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes : l'Italie, l'Allemagne et le Portugal.

Si l'on cumule ces deux classements, on s'aperçoit que nous sommes les derniers de la classe européenne. Notre pays décroche donc bien ! Et nous partageons aussi cette conviction que la cause de ce décrochage tient à l'excès des dépenses publiques. Les rapports Camdessus et Pébereau, voilà quelques mois, l'ont dit et répété, sans que nul ne le conteste.

Vous trouverez, dans le dossier qui vous a été remis à l'entrée, des statistiques sur les finances publiques. Ce sont des chiffres un peu arides et je voudrais les commenter pour les rendre un peu plus vivants. En particulier ceux qui concernent les économies réalisables sur les finances publiques. Deux tableaux font état des économies que nous avons chiffrées, nous, à Contribuables Associés, et de celles qui ont été chiffrées récemment par un organisme d'études dépendant de grandes entreprises : l'Institut de l'entreprise. Nous parvenons à des chiffres différents puisqu'ils pointent à une centaine de milliards d'économies possibles sur les dépenses publiques et nous, deux cents milliards. Le prochain numéro du *Cri du Contribuable* donnera l'explication de cette différence d'évaluation. En ce qui concerne les sources possibles d'économies, nous tombons d'accord, notamment sur les plus importantes. Je voudrais en commenter quatre seulement – il en existe toutefois beaucoup d'autres. Ces quatre sources d'économies de dépense publique possibles dans les années à venir nous paraissent les plus importantes et sont réalisables.

La première concerne les retraites du secteur public. Ces chiffres ne sont pas publiés et vous ne les trouverez nulle part, parce qu'ils sont cachés. Il faut savoir que les agents de la fonction publique perçoivent leur retraite sept ans et demi de plus que les salariés du secteur privé. Pourquoi? D'abord parce qu'ils partent plus tôt à la retraite et ensuite parce qu'ils vivent plus vieux. En outre, la moyenne des retraites du secteur public représente plus du double, à salaire égal, de celle des retraites du secteur privé. Il existe donc là un gisement considérable d'économies à réaliser, en égalisant les conditions de retraite des secteurs privé et public. Cela ne se fera, bien sûr, pas en un an, mais on peut y parvenir en dix ans.

La deuxième source d'économie importante qui peut être réalisée sur les dépenses publiques porte sur les crédits dits « pour l'emploi ». Ils comprennent d'une part des crédits qui ont été mis en place pour les entreprises afin de compenser le coût des 35 heures, qui représentent 19 milliards par an. Si l'on supprimait les 35 heures, on pourrait supprimer ces crédits. Et, d'autre part une vingtaine de contrats dit « aidés ». Que signifie contrat « aidé »? Cela veut dire que, dans la file d'attente des chômeurs qui attendent pour avoir un emploi, on décide de faire passer celui-ci avant les autres.

Cela dépend des contrats. Pour certains, on vous dit que ce sont les jeunes qu'il faut faire passer avant les personnes plus âgées. D'autres contrats favorisent les chômeurs de longue durée. D'autres encore les chômeurs âgés. Cela ne fait que modifier l'ordre dans la file d'attente, mais cela ne crée pas d'emploi. Donc, tous ces crédits pour l'emploi sont peut-être des aubaines pour les entreprises mais ils sont inutiles pour les finances publiques et pour la création d'emploi.

La troisième source d'économie possible se trouve dans les hôpitaux. Vous savez qu'il y a des hôpitaux publics et des hôpitaux privés. Ce que l'on ignore c'est que les hôpitaux privés enregistrent plus d'admissions par an que les hôpitaux publics: 14 % de plus. En outre, les hôpitaux publics coûtent à la Sécurité sociale: quatre fois plus que les hôpitaux privés. Un rapport publié voilà deux jours par la Cour des comptes montre combien le personnel des hôpitaux publics est mal géré.

C'est en effet une des causes importantes de cette différence de coût pour la Sécurité sociale. Il est donc nécessaire d'aligner les

***« Il existe un gisement considérable d'économies à réaliser, en égalisant les conditions de retraite des secteurs privé et public. »***

**« Plus une collectivité fait un "effort fiscal", c'est-à-dire dépense, plus elle touche d'allocations de l'État. »**

dépenses des hôpitaux publics avec celles des hôpitaux privés. On peut y parvenir à terme. Peut-être, pourquoi pas, en privatisant certains hôpitaux comme le font les Espagnols, les Suédois ou les Anglais.

La quatrième source d'économies, parmi les plus importantes, concerne les dépenses des collectivités locales, qui augmentent très rapidement. Chaque année, le personnel des collectivités locales croît de 2 %. Donc, les dépenses des collectivités locales augmentent de 2 % plus vite que le PIB. Cela ne peut durer indéfiniment. Or les dépenses des collectivités locales sont financées à plus de 30 % par l'État, notamment par la dotation globale de fonctionnement qui est répartie entre les collectivités locales selon le critère suivant: plus vous dépensez, plus vous percevez. La loi appelle cela l'« effort fiscal ». Plus une collectivité fait un « effort fiscal », c'est-à-dire dépense et fait payer ses contribuables, plus elle touche d'allocations de l'État. C'est un système sur lequel il faudra revenir. Le document qui vous a été remis recense bien d'autres sources d'économies possibles, nous sommes à votre disposition pour en parler plus avant si vous le souhaitez.

Ce qu'il faut savoir c'est ce que d'autres pays sont parvenus à réduire la dépense publique. Ce n'est donc pas impossible. L'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande et quatre pays de l'Europe du Nord ont, chaque année depuis dix ans, réduit en moyenne d'1 % de leur PIB la part des dépenses publiques. Et ils en ont tiré des bénéfices puisque, dans le même temps, leur taux de chômage a diminué de 43 % en moyenne. La dépense publique et le chômage sont liés. L'exemple de l'Irlande, qui voilà dix ans avait un niveau de vie inférieur de 20 % à la France et qui aujourd'hui a un niveau de vie supérieur de 20 %, est à méditer.

De même, hors d'Europe, le Canada a décidé il y a une décennie de baisser ses dépenses publiques de 20 %. Il y est arrivé en trois ans. Depuis, le budget du gouvernement fédéral du Canada est chaque année en équilibre ou en excédent, et le Canada est le pays du G7 qui a la croissance la plus forte. Si nous voulons que nos enfants et petits-enfants puissent y vivre et s'y épanouir, notre pays doit faire de même.

Benoîte Taffin vous expliquera, tout à l'heure, comment notre association peut aider à cette évolution, mais auparavant, si vous le voulez bien, nous allons écouter deux professeurs d'économie qui ont bien voulu nous faire l'honneur et le plaisir de s'adresser à nous : Pascal

Salin, professeur d'économie à Dauphine, vous expliquera pourquoi l'excès des impôts est nocif, et Pierre Garello, professeur d'économie à Aix-Marseille, vous parlera de la concurrence fiscale en Europe et notamment de celle des pays de l'Est.

## **« La fiscalité française, instrument de l'esclavage moderne »**

*par Pascal Salin,*

*professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine*

Le titre du court exposé que je vous présente est le suivant: « La fiscalité française, instrument de l'esclavage moderne ». Ce titre peut paraître un peu excessif mais je voudrais m'en justifier. En y pensant, je me suis souvenu de ce qui s'est passé il y a quelques jours à Paris, lorsque le président Chirac a inauguré un monument en souvenir de l'esclavage, parce qu'évidemment, il faut faire amende honorable vis-à-vis de l'esclavage. Mais il a oublié que les vrais esclaves sont aujourd'hui à l'intérieur du pays et qu'on ne leur élève pas de monument. C'est précisément en leur nom que je voudrais parler. En effet, il ne faut pas hésiter, même si le propos peut paraître vigoureux, à dire que nous sommes tous des esclaves fiscaux.

Permettez-moi de m'attarder sur la signification de ces concepts.

**« Nous sommes  
tous des esclaves  
fiscaux. »**

Qu'est-ce qu'être libre? C'est bien clair: être libre, c'est ne pas subir de contraintes. De ce point de vue, on peut dire que la liberté se définit de manière négative: c'est tout simplement l'absence de contrainte et chacun de nous est capable de le sentir dans sa vie quotidienne. Bien entendu, cela ne signifie pas que nous pouvons faire n'importe quoi. Nous devons respecter la liberté d'autrui, c'est-à-dire les droits d'autrui.

Il peut paraître étrange de dire que la fiscalité est la forme moderne de l'esclavage, dans un pays où la pensée dominante affirme qu'il y a des exploités et des exploités, et que l'État est là pour garantir la paix entre les uns et les autres et compenser les exploités de la spoliation qu'ils subissent. L'un des thèmes favoris de l'État pour justifier sa fiscalité consiste à dire qu'elle permet de réaliser la justice sociale et l'égalité entre les citoyens. Par conséquent, je réagirai par rapport à cette pensée dominante en montrant qu'en réalité, la véritable opposition sépare le maître étatique et l'esclave fiscal.

Être libre, disais-je, c'est ne pas subir de contrainte. C'est-à-dire être capable de poursuivre ses propres objectifs – et c'est pourquoi une société libre est une société qui reconnaît et respecte les droits de chacun. À partir de cette idée, on peut définir ce qui est, à mes yeux, le seul

système de morale universelle: c'est l'éthique des droits. Lorsque l'on a défini clairement les droits de chacun – ce qui implique essentiellement, je vais y revenir, le droit de propriété – nous savons ce que chacun doit faire, qui consiste, je le répète, à respecter les droits d'autrui. Cette morale est applicable par tous et permet de vivre dans une société paisible et libre.

On peut aussi définir la liberté comme le fait d'être propriétaire de soi-même. Ceci nous amène justement à l'idée de propriété, concept lui aussi malheureusement trop ignoré à notre époque. On a presque honte de défendre le droit de propriété alors que c'est, là encore, l'une des bases d'une société libre.

Comment la propriété se justifie-t-elle? Il existe bien sûr des arguments utilitaires, que l'on peut facilement faire entendre en disant que, lorsque l'on est propriétaire, on est incité à mieux prendre soin de ce que l'on possède. Mais je crois qu'il y a aussi un fondement moral important au droit de propriété. Le problème de notre relation de citoyen avec l'État est en effet d'ordre moral. Et la propriété a un fondement moral pour la raison que je viens de rappeler: la liberté consiste à être maître de soi-même, à être propriétaire de soi-même. Or comment pourrait-on être propriétaire de soi-même si l'on n'est pas, en même temps, propriétaire du fruit de ses actions? Nous ne pouvons pas séparer ces deux termes. Dire que l'on est propriétaire de soi-même, revient à dire que l'on possède légitimement tout ce que l'on crée par ses propres efforts et l'usage de sa raison. Donc, le fondement de la propriété est bien d'ordre moral. Bien entendu, on peut ajouter qu'à partir du moment où l'on reconnaît à un être humain sa capacité de propriétaire légitime – et pour moi il n'existe pas d'autre légitimité que celle-là, liée à l'effort personnel – on définit par là même la responsabilité. Celui qui est propriétaire est responsable, parce qu'il va supporter lui-même les conséquences de ses actes. C'est une vérité première, malheureusement trop souvent oubliée. Il n'y a que deux types de situations possibles dans la vie sociale: celles où les êtres humains sont libres et propriétaires – je crois qu'il ne faut pas dissocier les deux concepts – et celles où la contrainte s'exerce.

Examinons par exemple la situation de l'échange libre. Dans l'échange libre il se passe quelque chose de formidable: à savoir que les deux échangistes qui entrent en relation et décident librement d'échanger sont tous les deux gagnants. C'est un peu le miracle de l'échange. Nous savons que deux être libres qui échangent créent nécessairement de la

**« Comment pourrait-on être propriétaire de soi-même si l'on est pas en même temps, propriétaire du fruit de ses actions ? »**

**« On doit définir l'État comme l'organisation qui dispose du monopole de la contrainte légale. Certes, cette contrainte est légale ; mais légale ne signifie pas légitime. »**

valeur: en effet, ils ne sont pas obligés d'échanger et, s'ils le font, c'est parce qu'ils en tirent un profit. Je dis que c'est un peu miraculeux puisque chacun des deux gagne et obtient quelque chose qu'il désire davantage que ce qu'il cède. C'est pourquoi l'échange est un instrument du développement humain.

À l'opposé, il y a le transfert sous la contrainte. Il implique nécessairement un gagnant, le bénéficiaire, mais aussi un perdant: celui à qui l'on a pris sous la contrainte. Nous connaissons parfaitement les situations où s'opère le transfert obligatoire. Il y a le vol, bien sûr. Dans ce cas, il y a bien un perdant, la victime, et un gagnant, le voleur. Nous considérons tous que c'est une situation immorale.

Il y a aussi l'esclavage. Il est très semblable au vol. Au lieu de voler la propriété d'autrui, on lui vole son temps en quelque sorte, on vole la personne, mais ça revient au même. C'est pourquoi d'ailleurs tous ceux qui ont défendu la liberté à travers les âges ont toujours été opposés à l'esclavage. Je citerai tout à l'heure le grand économiste libéral français Frédéric Bastiat, qui vivait au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Frédéric Bastiat a eu des mots très durs contre l'esclavage, à une époque où ce n'était pas très courant, en particulier dans une droite qui était plutôt conservatrice.

Il y a donc l'esclavage et le vol, qui sont évidemment immoraux puisqu'ils portent atteinte à la liberté et à la propriété. Et puis, il y a l'impôt. On n'est pas habitué à le considérer comme un vol et il faudra que je m'en explique, mais il serait utile que nous n'hésitions pas à rappeler plus souvent cette vérité première: l'impôt est imposé. Il est prélevé sous la contrainte. Si nous ne voulons pas être contraints, ni agir sous la contrainte, nous devrions refuser l'impôt *a priori* et peut-être ensuite nous demander s'il n'est pas, malgré tout, justifié dans certaines situations. Mais il reste quand même, au départ, ce fait fondamental et simple à comprendre que l'impôt est prélevé sous la contrainte. Il ne résulte pas d'une volonté libre de l'individu mais il réalise un transfert obligatoire avec, comme je le rappelais, une victime et un bénéficiaire. Nous verrons tout à l'heure lesquels. N'oublions pas non plus que l'on doit définir l'État comme l'organisation qui dispose du monopole de la contrainte légale, ce qui ne signifie pas légitime.

Nous devrions tenir *a priori* en suspicion ce phénomène de contrainte, qui conduit à transférer dans un pays comme la France 50 % (et même probablement davantage) de ce qui est créé par les efforts des

citoyens. C'est quand même considérable! J'ai du mal à comprendre comment, à notre époque, dans un pays où l'on se veut moderne et où l'on prétend avoir été à l'origine des Lumières, on peut tolérer que la moitié de ce qui est créé par les efforts de tous les individus vivant sur le territoire français soit – je n'hésite pas à dire le mot – volée!

Je disais à l'instant qu'il y a le vol, l'esclavage et l'impôt et que je ne vois vraiment pas ce qui peut séparer, en principe, ces trois notions. Je serais presque tenté de dire que le pire, c'est l'impôt. Pour une raison bien simple: c'est qu'il est légal, justement! Le voleur prend des risques. Il commet un acte illégal et il sait que s'il est attrapé, il sera dans une certaine mesure responsable, il devra rendre ce qu'il a volé et peut-être aller en prison. Le cas de l'esclavage ressemble assez à celui de l'impôt, car une société qui reconnaît l'esclavage ne sanctionne pas le maître de l'esclave. Concernant l'impôt, c'est la même chose. Il n'y a pas de sanctions – au contraire. L'impôt est considéré comme légitime parce qu'il est légal.

Maintenant, il faut honnêtement se poser la question: malgré tout, n'y a-t-il pas des situations où l'impôt est justifié? Et quelles sont-elles? Ce sont évidemment les situations où la contrainte est acceptée, consentie. J'en viens rapidement à ce thème traditionnel du consentement à l'impôt. Il est important parce qu'historiquement, les parlements sont souvent nés de l'idée qu'il fallait que les contribuables consentent à l'impôt. Par conséquent, ils reconnaissaient le caractère contraignant de l'impôt, mais ils étaient prêts à l'accepter pour une raison ou pour une autre. Les parlements, lorsqu'ils ont été instaurés ou qu'ils ont conquis leurs pouvoirs, ont justement voulu lutter contre le caractère arbitraire du prélèvement fiscal lorsqu'il était réalisé par un monarque non contrôlé. N'oublions pas cette origine historique, mais cela ne résout pas tous les problèmes.

Nous sommes tous habitués à l'idée selon laquelle on peut consentir à la contrainte. Par exemple, j'imagine qu'un certain nombre d'entre nous sont copropriétaires. Les copropriétaires participent à des assemblées générales où l'on vote à la majorité ou à la majorité des deux tiers et où, en quelque sorte, on se contraint soi-même. En entrant dans une copropriété, on sait que l'on sera amené à voter pour décider d'un aménagement quelconque. Peut-être n'aura-t-on pas envie de payer, mais on a accepté, en entrant dans la copropriété, la règle du jeu prévoyant que si la majorité décide une dépense, chacun est contraint d'y participer. La difficulté, avec l'État, c'est que nous n'avons pas choisi d'y entrer.

***« Il y a le vol, l'esclavage et l'impôt, et je ne vois pas ce qui peut séparer en principe ces trois notions. »***

**« On ne peut pas définir l'intérêt général: il n'existe que des intérêts particuliers. »**

Nous sommes nés, ou avons décidé de résider sur un territoire, et il y existe un État qui décide pour nous ce qu'il faut faire. Tout le problème vient de là. On a un peu trop facilement tendance à considérer, à notre époque, qu'à partir du moment où un pouvoir est élu démocratiquement, il est légitime et que cela légitimise par conséquent toute contrainte – et notamment l'impôt. Mais qu'est-ce que la démocratie? C'est simplement une règle utile de décision qui consiste à dire: au lieu de se battre indéfiniment et de résoudre les problèmes par la force, on va essayer de les régler pacifiquement; au lieu d'avoir un dictateur, on va essayer d'obtenir un certain consentement populaire; etc. De ce point de vue, je conviens que la démocratie est préférable à la dictature. Avec toutefois une petite réserve: si nous avions un État qui n'avait strictement aucun rôle et ne prélevait aucun impôt, il me serait bien égal que ce soit une dictature ou une démocratie. Ce qui signifie que le problème le plus important n'est pas de savoir si l'on est dans une démocratie ou pas, mais si la liberté et la propriété sont respectées. Malheureusement, à notre époque, il y a un tabou de la démocratie. Je le répète, ce type de régime vaut mieux qu'une dictature, mais ce n'est pas le critère ultime de ce qui est légitime. Nous ne pouvons pas nous contenter de l'idée qu'à partir du moment où une décision est prise démocratiquement, il y a consentement du peuple et que par conséquent l'impôt, bien qu'il constitue une contrainte, est légitime et proprement consenti. D'autant plus que toute une série de manipulations nous incite à penser qu'en réalité, ce consentement fait très largement défaut.

Pour prélever l'impôt, l'État se justifie en invoquant l'intérêt général. C'est une idée assez mythique, car cette notion est vide de sens. On ne peut pas définir l'intérêt général: il n'existe que des intérêts particuliers. Je rappelais tout à l'heure que l'un des grands mérites d'un système fondé sur la liberté et sur le droit de propriété, c'est sa cohérence. À partir du moment où l'on a défini les droits de chacun, chacun doit respecter ceux des autres et nous avons alors une société pacifique et cohérente, qui fonctionne bien et où chacun est incité à poursuivre le mieux possible ses buts.

Quand on parle d'intérêt général, on suggère qu'il y aurait des intérêts indépendants des intérêts particuliers. Mais qui va définir cet intérêt général? Chacun de nous en a potentiellement une définition différente des autres. Faut-il prendre de l'argent aux contribuables pour le donner à telle ou telle catégorie de citoyens, pour faire ceci ou cela? Tout est question de conflit. C'est pourquoi cette intervention de l'État dans la

vie des individus au nom de l'intérêt général est en effet la source de situations conflictuelles. Nous en avons actuellement le spectacle dans notre pays. Parce que les transferts obligatoires ont atteint des montants intolérables, on assiste à la lutte de tous contre tous. L'État n'est pas fidèle à la mission qu'il prétend avoir, qui consisterait à maintenir la paix, assurer la justice, la sécurité, etc. Il fait exactement le contraire en donnant à chacun la possibilité d'essayer de voler les autres. Là encore, je pense à la fameuse définition donnée par Frédéric Bastiat, qui, voilà deux siècles, définissait l'État comme cette grande fiction à travers laquelle chacun s'efforce de vivre aux dépens des autres. C'est exactement ce que nous voyons actuellement. Il est évident que cette guerre de tous contre tous est dangereuse et appauvrissante. Si nous avons un taux de croissance aussi faible, c'est pour cette raison. C'est parce qu'au lieu de s'efforcer de créer de nouvelles richesses, les citoyens s'efforcent d'extorquer des richesses à ceux qui les ont créées. C'est l'esclavage de tous, chacun tentant de réduire les autres en servitude, sans toujours y parvenir. On sait bien que dans toutes les sociétés qui vivent sous la contrainte – sociétés d'esclaves, de prisonniers, etc. – il n'y a pas seulement une guerre opposant le maître aux esclaves, mais aussi une guerre des esclaves entre eux, chacun tentant de prendre aux autres. En effet, dans la mesure où chacun est incapable de faire l'effort nécessaire pour atteindre par lui-même ses objectifs, il essaie d'obtenir davantage en volant les autres. Une société d'esclavage est donc nécessairement non pacifique et repose sur le vol réciproque des uns par les autres.

Plus concrètement, après ces données un peu générales, quels sont les instruments de l'esclavage moderne ?

Ils sont, je crois, très clairement perceptibles dans la France d'aujourd'hui. Il y a d'abord l'illusion fiscale : c'est le fait que l'État se débrouille pour distribuer de prétendus bienfaits aux citoyens, à un coût qu'il essaie de leur cacher. Quand nous regardons la panoplie des impôts, nous nous rendons compte que très peu d'entre eux sont véritablement douloureux pour les contribuables, à l'exception, pour l'essentiel, de l'impôt sur le revenu, des droits de succession et de l'ISF. Mais une grande partie des impôts reste indolore pour la plupart des contribuables – je pense en particulier à la TVA et à l'ensemble des cotisations sociales. La plupart des citoyens ont donc le sentiment que l'État, c'est gratuit. On peut indéfiniment demander à l'État – et pour les hommes politiques, c'est facile – de faire la charité et de s'acheter des clientèles en distribuant de l'argent prélevé – sans savoir sur qui il a effectivement été prélevé.

**« L'État se débrouille pour distribuer de prétendus bienfaits aux citoyens, à un coût qu'il essaie de leur cacher. »**

**« Il faut que  
l'impôt soit  
douloureux! »**

De ce point de vue, il y aurait d'ailleurs une réforme à accomplir, afin que les cotisations sociales ne soient pas prélevées par l'entreprise et payées par son intermédiaire (ce qui revient à transformer l'entreprise en agent du fisc) mais, au contraire, directement prélevées auprès des assurés sociaux eux-mêmes. Ils se rendraient alors mieux compte de ce que leur coûte la Sécurité sociale et souhaiteraient peut-être sa privatisation... C'est certainement l'une des réformes fondamentales que l'on doit réaliser dans ce pays et l'on peut y arriver si les citoyens prennent conscience de ce qu'ils paient. Si on leur versait le total des cotisations patronales et salariées et qu'ils devaient chaque mois rédiger le chèque correspondant aux cotisations sociales, cette prise de conscience ne tarderait pas.

Je sursaute quand j'entends, par exemple, le ministre délégué au Budget, Jean-François Copé, nous dire: « *Il faut rapidement arriver à un système de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.* » C'est un moyen pour l'État, une fois de plus, de cacher ce qu'il coûte. Si l'impôt sur le revenu est prélevé à la source, presque tous les contribuables seront entretenus dans l'illusion de la gratuité et cette illusion favorisera une nouvelle expansion de l'État. Il faut, au contraire, que l'impôt soit douloureux! Quand vous achetez votre beefsteak, vous le payez. Il est certes douloureux de payer, mais chacun d'entre nous peut ainsi calculer les avantages et le coût de ce qu'il acquiert – et l'on n'achète que si l'on a l'impression d'en avoir pour son argent. Peut-être, si nous en connaissions le prix, renoncerions-nous de même à acheter un certain nombre de choses que l'État nous vend.

Je soulignerai, à cet égard, un élément important et peut-être insuffisamment perçu: c'est qu'à l'inverse de ce que l'on nous affirme, il n'existe qu'une seule matière fiscale. Ici aussi, l'État et ses agents sont très malins. Un précepte traditionnel proclame: « *Impôt unique, impôt inique* ». On prétend en effet qu'en multipliant les différents impôts, on va taxer des activités différentes, des contribuables différents et que par conséquent, l'on risque moins que certaines personnes échappent à l'impôt. Cette idée permet à l'État de multiplier les sources de prélèvement et de les superposer; mais c'est une pure illusion, car il n'existe en réalité qu'une seule matière fiscale.

Lorsque deux personnes passent un contrat, apparaît une valeur monétaire qui peut être enregistrée par le fisc et sur laquelle l'impôt est prélevé. Pour prendre un exemple concret, imaginez qu'un employeur potentiel rencontre un salarié. Ils établissent un contrat pour produire un

bien, créer de la valeur et de la richesse. Que se passe-t-il à partir du moment où ils ont signé ce contrat de salaire et où une valeur ajoutée est produite, dans une entreprise, par exemple? L'État prélève d'abord la TVA – qui, en l'occurrence, n'est pas un impôt sur la consommation, mais un impôt prélevé sur la valeur ajoutée, exactement identique à l'impôt sur le revenu. On nous fait croire qu'il y a des impôts directs et des impôts indirects; c'est inexact: en réalité, c'est la même chose. La TVA est un impôt sur le revenu prélevé au niveau de l'entreprise avant que les revenus soient distribués, mais il revient au même de prélever l'impôt avant ou après la distribution des revenus... Donc, l'État prélève la TVA, ensuite les cotisations sociales, qui représentent un montant considérable. Reste une partie de la valeur ajoutée, à partager entre le salarié et le propriétaire de l'entreprise – lequel perçoit un profit en rémunération du risque qu'il a pris. Chacun d'eux va alors payer un impôt sur le revenu, à un taux d'environ 50 % pour la tranche la plus élevée. Au bout du compte, que reste-t-il de cette création de valeur? Presque rien!

Dès que quiconque fait un effort en entrant dans une relation productive avec quelqu'un d'autre, l'État prélève la plus grande partie de la valeur ainsi créée, ce qui a pour conséquence de démotiver les producteurs – et par producteurs, j'entends aussi bien les salariés que les employeurs.

Je pose la question: est-ce que cela n'est pas de l'esclavage? C'en est, en effet, car même à l'esclave, on laisse un peu de temps pour lui, un certain nombre de biens, un petit lopin de terre, une petite maison et le maître des esclaves pourvoit aux besoins de sa vie.

Nous avons, en France, une superposition d'impôts (les employeurs le savent bien: le nombre de rubriques sur un bulletin de salaire est considérable) et cette superposition d'impôts représente un prélèvement énorme qui relève, je le répète, de l'esclavage.

Ceci est d'autant plus grave qu'en matière de fiscalité, l'opacité est totale. En effet, on ne connaît pas les transferts de charges fiscales qui s'effectuent. On ignore qui paye exactement quoi. Ici aussi, la fiction prévaut. On nous dit qu'on impose l'entreprise et tout le monde pense que c'est l'entreprise qui paye. Mais qu'est-ce que l'entreprise? C'est d'abord les propriétaires, mais également les salariés, les clients, les fournisseurs... Tout se répercute. L'employeur qui doit payer des impôts plus élevés va être tenté de les répercuter sur les salariés. Une partie de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés est donc sans doute payée par les salariés et inversement, une partie des cotisations sociales est très

***« On nous fait croire qu'il y a des impôts directs et des impôts indirects, en réalité, c'est la même chose. »***

**« À une époque  
où on légifère  
pour imposer  
partout la  
transparence,  
l'État est  
tout, sauf  
transparent. »**

probablement payée par le titulaire de profit. Quelles parties? Nous ne le savons pas. Nous sommes totalement dans le désordre et le manque de transparence. À une époque où l'on légifère pour imposer partout la transparence, l'État est tout sauf transparent. Et, c'est précisément parce qu'il n'est pas transparent qu'il peut prélever beaucoup, car personne ne sait quel est le poids effectif de la fiscalité qui pèse sur lui.

À cela s'ajoute le phénomène de la progressivité, qui permet de réduire plus particulièrement en esclavage les plus productifs. C'est aussi une constante de la servitude : on essaie toujours de posséder les esclaves les plus productifs. Mais peut-être que le maître d'esclaves est plus attentif parce qu'il a acheté l'esclave pour longtemps : il veille donc à ce qu'il ne meure pas de faim et à ce qu'il dispose du minimum vital. L'État, lui, ne se préoccupe pas de cela. L'horizon de l'homme politique est court, c'est celui des prochaines élections. Il faut exploiter l'instant au maximum, même si cela décourage de nombreuses personnes et si, comme nous le voyons aujourd'hui, beaucoup de nos jeunes partent à l'étranger, contraints à l'exil parce qu'ils ne supportent plus cette situation.

Créer l'illusion est l'un des moyens majeurs qu'utilise l'État pour perpétuer cet esclavage. Mais il y a aussi la persuasion intellectuelle. Ce qui me frappe c'est que cette servitude absolument monstrueuse, soit si bien acceptée. Cela tient du syndrome de Stockholm, à la faveur duquel se développe la sympathie entre la victime et son bourreau. Pour faciliter cette acceptation, on dit évidemment aux gens que ce sont les autres qui paieront, qu'il s'agisse de l'entreprise, ou encore, grâce à la progressivité de l'impôt, d'une minorité de riches... Ce qui n'est d'ailleurs pas du tout certain. On retrouve, à cet égard, le phénomène démocratique que j'évoquais tout à l'heure. En démocratie, on peut toujours trouver une majorité de personnes qui désirent brimer la minorité. L'État perpétue ainsi le discours, d'origine marxiste, qui prétend protéger le salarié contre la spoliation des employeurs, les pauvres contre les riches, etc. Ce faisant, il suscite artificiellement des oppositions à l'intérieur de la société, alors qu'au sein de la société civile les personnes sont interdépendantes, le bien-être des uns dépendant de celui des autres. Si les citoyens sont actifs, imaginatifs, innovateurs, épargnent et investissent, cela leur profitera, bien sûr, mais aussi aux autres, à leurs salariés, à leurs clients, etc. De ce point de vue, il ne peut pas y avoir de spoliation ni de phénomène d'esclavage dans la société civile. La seule véritable opposition confronte les êtres libres à la contrainte.

Pour évoquer un dernier exemple de cet esclavage intellectuel auquel le citoyen accepte de se soumettre, je rappellerai une expression très souvent utilisée: quand il est question de diminuer des taux un peu trop spoliateurs de l'impôt progressif sur le revenu, les journaux présentent cela comme un « *cadeau fiscal* » que nous ferait l'État! Ce langage n'est pas innocent. Il sous-entend que l'État considère *a priori* que toutes les richesses lui appartiennent. Dans sa magnanimité, il accepte d'en laisser un peu quand même aux citoyens, mais pas trop. Et si jamais il se montre un peu plus généreux et qu'il en laisse un peu plus, c'est un « cadeau »... Eh bien, non! Réparer une injustice, ce n'est pas faire un cadeau.

Je voudrais, pour conclure, souligner que l'État a, très habilement, mis en place des garde-fous pour éviter que l'esclave ne se rebelle. On pourrait imaginer que devant le scandale que constituent le gaspillage de notre argent et le prix auquel l'État nous fait payer des biens ou des services que nous ne désirons pas nécessairement, il se produise une révolte. Or la révolte fiscale est impossible. Elle est punie avec une sévérité extrême et le seul fait d'y inciter est sanctionné. Il est donc très difficile de sortir de cette situation. Une des raisons de cette passivité, c'est qu'on a peur. Je me souviens d'un mot de l'actuel président de la République tchèque, qui disait que les régimes communistes n'avaient tenu si longtemps que parce qu'ils s'appuyaient sur la foi – il y avait une croyance dans le communisme – et sur la peur. Le président tchèque ajoutait: « *À partir du moment où l'un de ces deux piliers s'effondre, les choses peuvent changer.* »

En France, la crainte de l'État existe. Voyez toutes les peurs que nous éprouvons dans notre vie quotidienne: tout à l'heure, je suis venu en voiture et j'avais peur des radars. Puis, j'ai peur de l'impôt... L'État est créateur de peurs et créateur de risques. On peut s'assurer contre toutes sortes de risques, mais pas contre ceux que crée l'État. C'est un facteur d'instabilité fondamentale dans notre existence. Nous avons peur, évidemment, parce que l'État est fort et organisé. La révolte fiscale est donc impossible.

Nous devrions pourtant, si nous nous trouvions dans une société civilisée, avoir le droit de refuser d'acheter ce que l'État nous propose, trop cher et de mauvaise qualité. L'État se comporte à l'égard des citoyens d'une façon sidérante: il fait de la vente forcée, et il nous vend des produits liés. On ne peut pas acheter une partie des produits étatiques sans acheter les autres. Par comparaison, voyez le procès qui se déroule actuellement à Bruxelles contre Microsoft parce que ce groupe a osé

**« *La révolte fiscale est impossible. Elle est punie extrêmement sévèrement et le seul fait d'y inciter est sanctionné.* »**

***« Nous devrions  
pourtant, si nous  
nous trouvions  
dans une  
société civilisée,  
avoir le droit de  
refuser d'acheter  
ce que l'État  
nous propose. »***

vendre des produits liés, par exemple Media Player en même temps que Windows... On nous dit que cela ne respecte pas la liberté du consommateur. Mais le consommateur est parfaitement heureux: pour obéir à Bruxelles, on lui a proposé d'acheter Windows sans Media Player. Résultat: personne n'a acheté. L'État, en revanche, nous force à acheter tout ce qu'il nous vend, à un prix exorbitant, et nous n'avons pas le droit de nous révolter. Il y a là un fabuleux renversement de logique. C'est pourquoi il me semble important de dire sans hésiter que l'État nous vole et nous réduit en esclavage.

Dernière idée, l'harmonisation fiscale. C'est un grand thème en Europe: il faudrait harmoniser les impôts... Mais, sous l'harmonisation, apparaît une fois de plus le désir d'empêcher les esclaves fiscaux d'aller voir ailleurs. On dit, par exemple, qu'il faut uniformiser les taux d'impôt sur le capital, sous peine de risquer une fuite des capitaux. Et tout le monde accepte l'idée qu'il s'agit un risque. Or c'est une chance, au contraire! Si un esclave fiscal a l'opportunité de se libérer, qu'on la lui laisse! De ce point de vue, l'harmonisation fiscale représente un grand danger, et pas seulement au niveau de l'Europe – imaginez que nous ayons un gouvernement mondial, avec une harmonisation fiscale mondiale: ce serait le Goulag à l'échelle du monde!

## **« La concurrence fiscale est-elle souhaitable ou dommageable ? »**

*par Pierre Garello,*

*professeur à la faculté d'Économie appliquée d'Aix-Marseille,  
président de l'Association pour la liberté économique et le progrès social (ALEPS)*

Beaucoup des réflexions que nous allons aborder ensemble recourent et complètent celles du professeur Salin. À propos du consentement à l'impôt, une idée m'est venue à la suite de la mascarade du CPE : le principe « pas de représentation, pas d'impôt » a été à l'origine d'un certain nombre de révoltes fiscales. Dans cette affaire du CPE, il est triste de constater que le travail de nos députés n'est pas pris au sérieux. C'est la 80<sup>e</sup> fois que l'on a recouru à l'article 49.3 depuis le début de la V<sup>e</sup> République. Après la promulgation de la loi, le président a dit qu'il ne fallait peut-être pas l'appliquer et on l'a changée quelque temps après... Le plus inquiétant, dans l'histoire du CPE, c'est cet affaiblissement de l'État de droit. Y aura-t-il pour une révolte fiscale? Je l'ignore, mais beaucoup de révoltes fiscales sont arrivées parce que les gens estimaient qu'ils n'étaient pas représentés et que l'on n'écoutait pas leurs souhaits.

Je vais vous parler de la concurrence fiscale. Pour commencer, je voudrais rappeler en quoi consiste le principe de la concurrence. C'est presque un gros mot dans notre pays et c'est pourtant fantastique. Je parlerai d'abord de la concurrence sur le marché, avant d'examiner ce que signifie la concurrence en matière fiscale.

En premier lieu, qu'est-ce que c'est que la concurrence dans un univers marchand? Il ne faut pas trop écouter la Cour européenne, ni, *a fortiori*, Bruxelles. Cette concurrence, c'est tout simplement la liberté pour le consommateur de choisir, parmi les biens et services, ceux qui répondent à ses besoins. C'est aussi la liberté, pour tout entrepreneur, d'offrir des services, des produits et bien entendu d'en conserver les profits. C'est également un ensemble de devoirs, puisque, comme l'a rappelé le professeur Salin, le marché suppose le respect de règles. Chacun doit donc suivre ces règles et assumer les conséquences de ses choix, ce qui signifie qu'un entrepreneur réalisera des profits, mais qu'il assumera aussi des pertes, et affrontera parfois une situation plus difficile dans son secteur d'activité.

**« La concurrence, c'est tout simplement la liberté pour le consommateur de choisir, parmi les biens et services, ceux qui répondent à ses besoins. »**

**« Si vous vous  
implantez sur  
un territoire,  
vous devez payer  
les impôts en  
vigueur sur  
ce territoire.  
Il existe donc  
des monopoles  
territoriaux. »**

Les résultats de la concurrence sont bien connus: c'est une plus grande variété d'offres et une meilleure adéquation de cette offre aux aspirations individuelles. Ce sont aussi de meilleurs rapports qualité-prix, grâce à un degré élevé d'innovation dans un univers concurrentiel. Globalement, pour suivre la terminologie de Pascal Salin, si l'on veut s'enrichir, il faut proposer un produit qui intéresse les consommateurs; par conséquent, on est obligé d'innover. Puisqu'on ne peut pas voler dans la poche du voisin, il faut essayer de voir ce que l'on peut lui offrir pour l'intéresser. C'est une protection élevée pour le consommateur. Bien des domaines nous sont étrangers, il faut l'avouer, et il est rassurant de savoir qu'il existe une concurrence entre les producteurs de télévisions, de voitures, les assureurs, etc. Personnellement, voilà longtemps que je ne comprends plus le fonctionnement d'une voiture, d'un téléviseur ou d'un réfrigérateur: à cet égard, la concurrence me protège. On prétend souvent qu'il faut protéger le consommateur de la concurrence, alors qu'elle est sa meilleure protection.

Par ailleurs, elle améliore la qualité des échanges entre les individus. Principal résultat de l'économie, l'échange crée en effet des gains mutuels et, ce faisant, favorise l'établissement de bons rapports entre les personnes: on n'a pas intérêt à escroquer ses partenaires commerciaux. Évidemment, la concurrence a aussi des exigences. Il faut savoir se remettre en cause, ce qui n'est ni facile ni évident. Il faut savoir accepter de perdre une bataille, même si globalement on est très heureux de vivre dans un univers concurrentiel. Notre entreprise va parfois connaître une mauvaise passe, notre secteur sera peut-être en perte de vitesse. Et il faut respecter les règles du jeu. De temps en temps, il est tentant de tricher. Il faut donc une certaine discipline...

Maintenant, peut-on parler de concurrence en matière fiscale? Cela a-t-il un sens? D'une certaine manière, la fiscalité est un monopole territorial. Sur le marché, les marques vendent souvent des produits liés (les Américains appellent ça le « *tying* »): par exemple, quand vous achetez une imprimante, il faut aussi acheter la cartouche correspondante... Il en va un peu de même en matière fiscale. Si vous vous implantez sur un territoire, vous devez payer les impôts en vigueur sur ce territoire. Il existe donc des monopoles territoriaux. Pour autant, sommes-nous complètement privés de liberté? Ne restons-nous pas, d'une certaine façon, des consommateurs? Les économistes utilisent à ce propos une expression anglaise, qui reprend le titre d'un livre publié dans les années soixante-dix: « *Voice or exit* ». Si je suis mécontent, comme contribuable, je peux soit

faire entendre ma voix – je crois que Contribuables Associés y travaille quotidiennement – soit partir – « *exit* » : je vote avec mes pieds. Si je ne peux pas faire entendre ma voix, je pars plus loin.

Il y a des cas particuliers. Je n'ai pas le temps d'en parler, mais je voulais quand même les mentionner, parce que la concurrence suscite de l'innovation sur les marchés. C'est vrai également en matière fiscale. Par exemple, un économiste qui s'appelle Bruno Frey et qui travaille à la frontière entre la Suisse et l'Allemagne, a proposé un système fiscal dit « fédéral », au sein duquel les juridictions entrent en concurrence et où le monopole territorial disparaît. Par exemple, si j'habite ici, à Sophia-Antipolis, je pourrais néanmoins payer mes impôts concernant l'éducation à des personnes situées sur un autre territoire, qui seraient chargés de l'éducation de mes enfants. De même, je pourrais payer ma santé ailleurs, etc. Il existe donc des moyens de se soustraire à ces monopoles territoriaux. Ces systèmes de territoires sans monopole ont d'ailleurs existé dans le passé ; ce n'est donc pas irréalisable.

Pour l'instant, nous sommes cependant soumis au monopole territorial et la solution se résume au choix : « *Voice or exit* ». Il est donc possible de retrouver de la concurrence, dans la mesure où l'on conserve la possibilité de s'exprimer ou de partir. Il importe toutefois d'évaluer le coût de ce départ. Il n'est évidemment pas facile de quitter son territoire et de vendre sa maison. Quels sont les déterminants du coût de l'« *exit* » ? D'abord, évidemment, la taille du territoire et de la juridiction fiscale : plus le territoire où s'exerce le monopole est grand, plus il faudra aller loin pour trouver une offre concurrentielle. D'où l'intérêt d'une décentralisation fiscale. Si la fiscalité est décentralisée, au lieu de quitter le territoire France, il suffira de quitter le territoire Alpes-Maritimes ou Bouches-du-Rhône. Donc, la taille du territoire est importante et la décentralisation peut jouer un rôle.

La facilité avec laquelle on relocalise son emploi, c'est-à-dire la possibilité d'aller travailler sur un autre territoire va aussi représenter un déterminant important du coût de l'« *exit* », de même que la possibilité de relocaliser son patrimoine. Autre point important : l'existence de cultures accueillantes : de l'autre côté de la frontière, vais-je trouver une dictature, ou une démocratie ? Évidemment, s'il n'existe aucune culture au sein de laquelle je me sente à l'aise, le coût de l'« *exit* » est très élevé pour moi...

Par ailleurs on s'aperçoit que le « *voice* » et l'« *exit* » se prêtent main-forte. En effet, on écoute toujours plus attentivement un contri-

**« Pour l'instant, nous sommes cependant soumis au monopole territorial et la solution se résume au choix : "Voter ou partir". »**

**« On écoute plus  
attentivement  
un contribuable  
qui menace  
de partir... »**

buable qui menace de partir... Vous savez qu'en Suisse – les Français sont toujours abasourdis lorsqu'ils l'apprennent – quand vous souhaitez vous installer dans un canton, vous allez y négocier vos impôts. Et cette négociation est crédible, parce que si votre interlocuteur ne vous écoute pas, vous choisirez le canton voisin. Donc, dans une Europe plus concurrentielle, la démocratie se renforce. La démocratie, c'est la liberté de choisir où je veux payer mes impôts, combien je veux en payer, etc.

La concurrence fiscale s'est, de toute évidence, accrue en Europe. Pourquoi? D'abord parce qu'il y a un effet de globalisation. Il existe beaucoup plus de possibilités de placer son argent à différents endroits. Les pays d'Europe centrale et de l'Est sont aujourd'hui des démocraties: voilà trente ans, on n'avait pas très envie d'aller, par exemple, en Bulgarie, alors qu'aujourd'hui, une petite villa sur le bord de la mer Noire, ça peut être intéressant... En outre, les progrès technologiques permettent de travailler sans bureau: il est donc plus facile de se relocaliser en temps que prestataire de services. Le marché unique européen facilite la circulation des biens et des personnes. Des politiques nationales de décentralisation se sont développées: en France, avec les lois des années quatre-vingt et les suivantes, mais aussi en Espagne, avec la refonte totale de la constitution, et en Italie, où tout le droit administratif a été reconstruit au cours de ces dernières années. La concurrence a aussi plus de poids grâce au travail effectué par la société civile – je crois que c'est le rôle essentiel des députés, mais également d'associations comme Contribuables Associés. Et peut-être les médias eux-mêmes informeront-ils un jour les citoyens des possibilités qui leur sont offertes de choisir leur univers fiscal...

La concurrence s'est donc développée en Europe et dans le monde, y compris en matière fiscale. Elle est parfois porteuse de mauvaises nouvelles. Les produits – j'utilise volontairement ce terme qui appartient à l'univers marchand – les produits, donc, que proposent certaines juridictions sont de qualité très médiocre. Or, comme sur le marché, lorsqu'un producteur s'aperçoit que ses produits ne plaisent plus et se sent menacé, il tente de se protéger en se tournant vers la loi et la réglementation pour faire échec à ses concurrents. En l'occurrence, il se tourne vers la réglementation européenne.

La France, on l'a déjà dit, est l'un de ces mauvais élèves. Je rappellerai ici des chiffres que vous connaissez, que vous lisez dans les plaquettes de Contribuables Associés, mais je crois qu'il faut sans cesse ouvrir nos yeux et ceux de nos concitoyens. L'évolution des prélèvements

obligatoires en France est impressionnante. Ils sont passés de 37,9 % du PIB en 1978, à 43,9 % en 2002. La tendance est claire, on n'a pas besoin d'une économétrie très sophistiquée pour la déterminer! On avait noté une petite amélioration dans les années 2000, 2001, 2002 : ces chiffres figurent dans le rapport Mariani, vous pouvez aisément les retrouver sur votre ordinateur. Cette légère amélioration a été de courte durée. En 2004, 2005, le niveau des prélèvements est reparti à la hausse.

Où va cet argent? L'une de nos plaies, c'est l'accroissement des dépenses de sécurité sociale. Sur les quatre caisses: maladie, accident, vieillesse et famille, la caisse maladie est sans cesse dans le négatif. Naguère, les autres se portaient mieux, mais la caisse accident est aujourd'hui déficitaire. Les deux autres (vieillesse et famille) restaient légèrement positives, mais cette gestion à peu près saine est en train de disparaître. Par conséquent, le problème s'aggrave.

La France est un mauvais élève. Mais, nous évoluons dans un univers concurrentiel: il est donc permis de se demander ce qui se passe chez nos voisins. Je dirais que, si c'est l'enfer chez nous, la température est certes un peu moins élevée ailleurs, mais il y fait quand même chaud, et même de plus en plus chaud dans de nombreux pays. Il n'y a pas qu'en France qu'on n'arrive pas à freiner le développement de l'État même s'il reste quelques pays tempérés comme l'Irlande.

Observons l'évolution des taux de prélèvements obligatoires dans l'Union européenne au cours entre 1975 et 2002. Au cours de ce quart de siècle, dans tous les pays, la température a plutôt augmenté. En France, notamment, les prélèvements obligatoires sont passés 35 % à 44 % du PIB, mais on constate des hausses un peu partout. Il n'y a guère que chez les Anglais que le niveau des prélèvements soit resté stable, à 35 % ou 36 % du PIB. Ils augmentent partout ailleurs, y compris en Espagne – ce qui pourrait laisser croire que ce pays s'est développé grâce aux dépenses d'État, mais nous verrons que cette idée ne résiste pas à l'analyse.

Je détaillerai quelques impôts pour tenter d'établir un état de la concurrence.

L'impôt sur les sociétés, d'abord. En 2001, le taux de cet impôt se situait, en France, autour de 35 %, ce qui place notre pays parmi ceux qui pratiquent les taux les plus élevés, l'Irlande restant, par opposition, celui où le taux d'imposition est le plus bas. Or, dans les pays où le taux est élevé, l'impôt sur les sociétés ne représente pourtant pas forcément une part importante des recettes fiscales. Plusieurs explications sont possibles.

***« L'une de nos plaies, c'est l'accroissement des dépenses de sécurité sociale. »***

**« Concernant l'impôt sur le revenu, la comparaison entre les pays s'avère très difficile, car les systèmes fiscaux sont opaques. »**

L'une d'entre elles, c'est que trop d'impôts tue l'impôt. Si l'on augmente les taux, l'activité économique se réduit et les recettes fiscales diminuent aussi.

Concernant l'impôt sur le revenu, la comparaison entre les pays se révèle très difficile car les systèmes fiscaux sont opaques, non seulement en France mais aussi à l'étranger. Il est d'autant plus difficile de mesurer cette imposition des revenus que, comme le signalait Pascal Salin, tous les impôts sont des impôts sur le revenu : il faudrait donc y inclure l'impôt sur le patrimoine, l'impôt de solidarité sur la fortune, etc.

Tentons néanmoins la comparaison. Voilà deux ou trois ans, en France, le taux appliqué à la tranche la plus élevée se situait entre 50 et 55 %. Au Royaume-Uni, le taux de la tranche la plus élevée était un peu inférieur à 40 %, soit 10 à 15 points de moins. Par ailleurs, il faut se demander à partir de quel revenu on entre dans cette tranche la plus élevée : en effet, selon que le seuil est plus ou moins bas, on peut l'atteindre très vite ou n'être concerné que si l'on est milliardaire. Pour pouvoir comparer, posons-nous cette question : combien faut-il gagner de plus que l'ouvrier moyen, pour entrer dans la tranche la plus élevée ? Aux États-Unis, par exemple, il faut gagner dix fois ce que gagne le salarié moyen ; en France, à peu près trois fois seulement. Dans certains pays, comme le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, la Finlande, la Suède, non seulement le taux appliqué à la tranche la plus élevée est très haut, mais on y rentre très vite. La situation de la France est un peu moins mauvaise, mais notre pays fait tout de même partie de ceux où la fiscalité n'incite pas à améliorer ses revenus.

Autre impôt important, la TVA a été partiellement harmonisée en Europe. Il subsiste néanmoins des différences. Le Luxembourg pratique un taux de 15 % et la Suède de 25 %. Avec 19,5 %, la France se situe à peu près dans la moyenne des pays européens. L'Allemagne est légèrement en dessous, ce qui explique peut-être que les hommes politiques de ce pays n'aient pas résisté à la tentation d'augmenter le taux de TVA d'un point.

Pour compléter ce rapide tableau de la concurrence fiscale en Europe, il faut également évoquer ce qui se passe à l'Est. Et en l'occurrence, il s'y passe une révolution : celle de la « flat tax ». Flat se traduit par plat. La « flat tax » signifie donc littéralement la « taxe plate ». Globalement, c'est un impôt qui n'est plus progressif mais proportionnel : autrement dit, le même taux s'applique à tout le monde. Ce système de

taxation beaucoup plus simple peut concerner les revenus des personnes, ou ceux des personnes morales, des sociétés, etc.

Les pays baltes, Estonie, Lettonie et Lituanie, ont été les premiers à avoir mis en œuvre cette réforme fiscale très importante, juste après la chute du mur de Berlin. La taxe est proportionnelle, mais les taux qu'ils appliquent restent assez élevés. La Russie est elle aussi venue à la *flat tax*, en 2003, avec un taux de 13 %. On n'a pas encore pu en constater les effets, mais le taux de croissance y a atteint 6 %... L'Ukraine, la Slovaquie avec un taux de 19 %, la Roumanie avec un taux de 16 % ont également adopté ce système. La Bulgarie, la République tchèque, la Croatie en discutent, de même que, plus à l'Ouest, la Hollande, et je crois que même chez nos amis anglais des propositions dans ce sens ont été émises. Je rappelle en outre que la *flat tax* a été adoptée par cinq États des États-Unis, où se pratique aussi la concurrence fiscale (sauf sur les impôts fédéraux). J'ai récemment pu constater que la Chine elle-même étudie l'éventualité d'adopter ce système ! Donc, ça bouge.

Le débat qui s'engage aujourd'hui est fondamental : l'Union européenne va-t-elle écouter ceux qui demandent davantage de protectionnisme et brandissent l'arme de l'harmonisation fiscale ou acceptera-t-elle au contraire la concurrence fiscale ? Dans ce débat, un certain nombre de faux arguments sont avancés. J'étudierai les trois principaux, avant d'évoquer les bonnes solutions que nous devons chercher à promouvoir. Examinons d'abord les faux arguments.

On vous dira que la concurrence fiscale est dangereuse, parce que nous allons devoir augmenter les impôts. Certains pays, comme la France, ont un budget déficitaire, une dette publique importante et, dans de telles conditions, baisser les impôts serait une folie. Que répondre à cette objection ? En effet, les États sont endettés. Certains États ont cependant vu leur endettement atteindre son maximum à la fin des années 2000 et l'on observe depuis une légère amélioration, sans en connaître exactement la cause. Quant à la France, sa dette ne cesse de croître. Entre 1978 et 2003, elle a été multipliée par plus de dix, passant de 72 milliards à 992 milliards d'euros ! Si, pour tenir compte de l'inflation, on considère ce que représente la dette en pourcentage du PIB – à savoir, par rapport à la richesse créée, non pas par l'État, mais par les Français pendant l'année –, la dette représentait environ 21 % du PIB en 1978, contre 63 % du PIB aujourd'hui. Elle a donc été multipliée par trois en proportion d'un PIB qui a lui-même augmenté entre-temps. Et la situation ne s'améliore pas. Pour autant, l'argument selon lequel les impôts permettraient d'assainir la gestion et le budget de l'État ne résiste pas à l'analyse. Arthur Laffer,

**« Il advient une révolution : celle de la "flat tax". »**

**« Les pays où la charge fiscale est la plus élevée ne coïncident pas avec ceux qui sont le moins endettés. »**

connu pour avoir étudié les mécanismes de l'impôt, explique que « *des taux d'imposition élevés ne garantissent certainement pas la solvabilité des États* ».

Je me référerai, pour le montrer, à une étude de l'IREF (l'Institut de recherches économiques et fiscales), qui a classé les pays, d'une part en fonction de l'importance de la charge fiscale (la France, l'Autriche, la Hollande, l'Espagne, la Belgique figurent par exemple parmi ceux qui ont la charge fiscale la plus élevée, la Slovaquie, la Hongrie, le Canada ou l'Estonie parmi ceux qui ont la plus faible); et d'autre part en fonction du niveau d'endettement du pays. Or on s'aperçoit que les pays où la charge fiscale est la plus élevée ne coïncident pas, loin s'en faut, avec ceux qui sont le moins endettés. Bien au contraire, les pays qui ont la charge fiscale la plus élevée sont aussi les plus endettés. Lorsqu'un député viendra nous dire: « *Je ne veux pas baisser les impôts parce que j'ai des problèmes de dette* », il faudra donc qu'il nous explique comment font ceux de nos voisins qui conjuguent une charge fiscale plus légère que la nôtre avec un moindre endettement...

Un deuxième argument contre la concurrence fiscale consiste à dire qu'il faut augmenter les impôts pour que l'État investisse dans les infrastructures, l'éducation... et crée ainsi de la croissance, ce qui permettra aussi de créer de l'emploi et, finalement, de rembourser la dette. On a déjà vu que ce cercle vertueux ne fonctionne visiblement pas chez nous, ni, en général, dans les pays qui ont des impôts élevés. En réalité, à regarder comment l'État utilise nos impôts, on s'aperçoit qu'il s'agit essentiellement de redistribution. Les frais de fonctionnement, autrement dit le coût du personnel travaillant pour l'État, représentent à peu près un tiers de ses dépenses; les transferts (RMI, etc.) 20 %; l'Union européenne, à peu près 5 %, ce qui équivaut à 1 % du PIB... Quant aux charges de la dette – c'est-à-dire le simple paiement des intérêts de cette dette – elles représentent aujourd'hui 11,26 % du budget de l'État, d'après le calcul des gens qui ont préparé la loi des finances, ce qui constitue le deuxième poste budgétaire, après l'Éducation nationale et devant la Défense. En revanche, les investissements ne représentent que 8 %, du budget de l'État! Qui prétendra que ces 8 % vont nous permettre d'investir et de relancer la croissance et l'emploi? En général, au contraire, plus les dépenses publiques sont importantes, moins la croissance est forte. Si l'on étudie les rapports entre la dépense publique et la croissance sur une période de vingt ans, 1980-2000, on constate qu'aux États-Unis, les dépenses se sont situées aux alentours de 30 % ou 35 % et la croissance autour de 3 %; tandis que la Suède, où les dépenses de l'admi-

nistration publique sont parmi les plus élevées, a aussi l'un des taux de croissance moyen les plus faibles – inférieur à 2 %. Par conséquent, il faut en finir avec le mythe selon lequel nous allons créer de la croissance grâce aux impôts et aux dépenses publiques.

Le dernier faux argument est peut-être le plus couramment utilisé, y compris par Nicolas Sarkozy. La concurrence fiscale serait une course vers l'abîme (les Anglais appellent ça : « *the race to the bottom* »), qui aboutirait à réduire l'impôt à néant. Les gens qui le pensent ont d'ailleurs reçu l'appui de l'OCDE, qui a publié en 1998 un rapport très célèbre, intitulé « *La Concurrence dommageable* » dont le titre suggère la conclusion : pour l'OCDE, la concurrence fiscale est en effet néfaste. Que penser de cette affirmation ? Tout d'abord, qu'elle est fautive : l'expérience montre en effet que lorsque l'on fait voter des impôts par un groupe, les gens s'accordent sur le niveau de l'impôt, qui ne tombe jamais à zéro. Ce pourrait être le cas, si l'impôt ne servait à rien. Par conséquent, les gens qui craignent que l'impôt ne tombe à zéro pensent peut-être que l'impôt ne sert à rien et que le jour où les gens n'auront plus un pistolet sur la tempe, ils s'arrêteront de payer. Les faits montrent que c'est faux. J'ai évoqué l'exemple des États-Unis, qui pratiquent la concurrence fiscale. C'est aussi le cas sur le marché : a-t-on des voitures de moins bonne qualité parce que les constructeurs se font concurrence ? L'argument n'est pas seulement faux, il est en outre pernicieux, puisque la qualité des services publics n'est pas nécessairement liée au niveau d'impôts élevé qui pèse sur les citoyens.

Cet argument de la « course vers l'abîme » est, par ailleurs, suicidaire pour les pays les moins avancés. Il revient en fait à demander aux Slovaques ou aux Roumains d'avoir à peu près le même système de protection et le même système fiscal que nous – ce qui leur est évidemment impossible en raison du moindre niveau de développement de leurs économies. Ils ne peuvent pas se payer ces prétendus acquis.

Évoquons maintenant les « bonnes solutions ». Il faut d'abord en finir avec l'idée que la concurrence est mauvaise. Elle doit, au contraire, être accueillie à bras ouverts. C'est merveilleux, la concurrence ! C'est un moyen d'incitation, de découverte, de contrôle – je l'ai dit et j'insiste. Elle permet aussi de préserver la liberté. Quand on est passé à l'euro, par exemple, de nombreuses personnes s'y montraient favorables, par rapport à la concurrence des monnaies. Ils disaient par exemple : « *J'habite en Italie et la situation y est tellement dramatique, avec la Banque centrale italienne, qu'il vaut mieux que les décisions soient prises à Bruxelles ou à*

**« La qualité des services publics n'est pas nécessairement liée au niveau d'impôts élevé qui pèse sur les citoyens. »**

**« Ne craignons pas d'exiger la baisse des impôts. Leur augmentation a conduit à celle des dépenses et de la dette, et ne favorise pas la croissance. »**

*Francfort.* » On nous dit que s'il y avait une harmonisation fiscale, l'État français serait contraint de baisser les impôts puisqu'il compte parmi ceux qui taxent le plus leurs concitoyens. À court terme, ils ont probablement raison : il y a une amélioration. Mais on perdrait l'essentiel en chemin – à savoir, la concurrence. Car le jour où Bruxelles ou Francfort perdront les pédales, nous n'aurons plus les moyens de nous retourner. Je crois donc qu'il faut se méfier de l'argument selon lequel la situation est aujourd'hui si mauvaise, que l'on ne pourrait que mieux se porter si Bruxelles imposait sa volonté. Nous y perdriions notre liberté et tout moyen de contrôle.

Nous devons aussi soigner la décentralisation. Certes, elle rencontre en France des difficultés, mais il ne faut pas pour autant en abandonner le principe. Changer un système qui a été fiscalement centralisé durant des siècles, demande du temps.

Ne craignons pas aussi d'exiger la baisse immédiate des impôts. Leur augmentation a conduit à celle des dépenses et de la dette, et ne favorise certainement pas la croissance. En outre, puisque ces dépenses sont essentiellement des dépenses de redistribution, engageons la bataille contre les corporatismes. L'adoption de la *flat tax* pourrait s'y prêter.

Enfin, comme l'a dit le professeur Salin, une société qui redistribue donne à chacun l'illusion de vivre aux dépens des autres et va tout droit au clash.

Pour conclure, je crois qu'il est temps d'engager la bataille et qu'il reste des raisons d'espérer, si l'on arrive à rejeter cette idée d'harmonisation fiscale que la France tente, malheureusement, de promouvoir. Si l'on n'y parvient pas, l'Europe deviendra un enfer. N'en doutons pas, il est possible de descendre encore plus bas. Mais quoiqu'il arrive, la concurrence existera toujours. Les gens continueront à « voter avec leurs pieds » et partiront simplement un peu plus loin : peut-être de l'autre côté de l'Atlantique, ou en Asie... Pour la France et l'Europe, je crois qu'il ne faut à aucun prix manquer ce virage.

## Conclusion

*par Benoîte Taffin,*

*porte-parole de Contribuables Associés*

Je suis ravie d'être aujourd'hui à Nice. Nous y étions déjà venus en 1999, au Plaza Concorde et déjà en compagnie d'André Boni et de Lionnel Luca. Je suis ravie que Jérôme Rivière nous ait aujourd'hui rejoints. Même si nous les titillons parfois, nos chers députés nous suivent quand même. Notre tour de France nous a menés à Strasbourg, Lyon, Marseille, Lille, Nantes, Bordeaux et nous nous rendrons en juin à Toulouse. À chaque fois, nous accueillons un public nombreux et sommes rejoints par des élus de la nation. Peut-être un certain nombre d'entre vous se souviennent-ils que nous étions plus de 3 000 au Palais des Congrès, en 1999 et en 2000. Nous y organiserons de nouvelles assises nationales le 23 octobre prochain, avec l'ambition de remplir à nouveau la grande salle de 3 000 places. Nous vous y attendons.

Pourquoi ces réunions, cette agitation, ces courriers, ces pétitions ? Tout cela est-il bien utile ? Certains d'entre vous soutiennent notre action depuis des années et la France ne va pas mieux. Nos intervenants l'ont dit, Alain Mathieu le premier. Le petit pin's représentant un demi-euro, que l'on vous a distribué à l'entrée, représente ce qu'il vous reste quand l'État s'est servi et à certain d'entre vous, à mon avis, il reste encore moins. Portez-le, parlez-en, faites-le savoir... mais ça n'est tout de même pas très enthousiasmant ! Quand on nous prend la moitié de ce que nous gagnons, nous sommes en effet des esclaves. Vous vous battez à nos côtés et l'on ne peut pas dire que, dans les faits, vous voyez réellement baisser vos impôts. Quand, de temps à autre, Bercy nous promet des cadeaux ou quelques avantages, ce qu'il fait semblant de nous donner d'une main, il s'empresse de le reprendre de l'autre, puisque toute baisse de prélèvement ou promesse de baisse d'impôt n'est une simple tromperie tant que l'on ne baisse pas les dépenses. La moindre ménagère, au fond de sa cuisine, sait qu'il faudra bien qu'elle paye ce qu'elle va dépenser. C'est enfantin ! Pourtant, nos énarques, eux, n'ont pas compris – ou plutôt, font semblant de ne pas comprendre, puisque de toute façon ils payent leurs folies avec notre argent, celui qui sort de nos poches.

Pire, comme on l'a dit tout à l'heure, ils payent les folies actuelles, via la dette, avec l'argent qu'ils prendront plus tard dans les poches de nos enfants. On se dit de temps en temps qu'il y aurait de quoi désespérer,

***« Quand on nous prend la moitié de ce que nous gagnons, nous sommes en effet des esclaves. »***

**« L'État aux  
abois pense  
pouvoir remplir  
un peu mieux  
ses caisses en  
nous tondant  
d'un peu plus  
près et en nous  
"fliquant" encore  
un peu mieux. »**

mais nous ne serions pas là si nous n'avions plus d'espoir. Des tabous tombent, les médias et même nos dirigeants parlent parfois comme nous. Je n'en veux que quelques exemples.

Concernant les médias, le plus récent a trait à la feuille d'impôt préremplie. Encore une belle arnaque : on nous a dit que c'était pour nous simplifier la vie, alors qu'il faut tout vérifier et qu'elles sont bourrées d'erreurs. En réalité, l'État aux abois pense pouvoir remplir un peu mieux ses caisses en nous tondant d'un peu plus près et en nous « fliquant » encore un peu mieux. À cette occasion, plusieurs radios, dont Radio Classique, RMC, les Grandes Gueules, nous ont donné la parole. Une télévision, LCI, m'a même invitée sur son plateau. Pour nous, c'est un sacré progrès ! Il n'y a pas si longtemps – voilà cinq ans – *Valeurs Actuelles*, qui n'est pourtant pas le titre de presse le plus éloigné de nos préoccupations, refusait nos publicités payantes... Si nous sommes aujourd'hui invités sur des télévisions et des radios qui bénéficient d'une audience réelle, si nous sommes devenus des interlocuteurs des médias, je crois que c'est, pour nous et pour vous, une avancée considérable.

Quant aux hommes politiques, les parlementaires viennent de plus en plus nombreux à nos réunions de travail. Nous en organisons quatre ou cinq par an à l'Assemblée nationale. Lors de celle que nous avons consacrée à l'explosion des finances locales, plus de cinquante députés étaient venus écouter les experts que nous avons invités. Pour nous, c'est évidemment un progrès considérable, puisque, voilà pas si longtemps encore, la plupart de ces mêmes parlementaires nous regardaient de travers. Aujourd'hui, ils ne considèrent plus forcément les pétitions que vous leur envoyez comme une intolérable agression – comme c'était le cas au début de notre combat, quand ils recevaient vos cartons jaunes. De nombreux députés nous disent maintenant qu'elles leur permettent simplement de mieux mesurer ce que pensent leurs électeurs : non pas ceux qui quémandent des subventions, mais ceux qui payent et ne se font pas souvent entendre. Nous envisageons aujourd'hui d'envoyer des cartons rouges, pour protester contre les abus les plus inacceptables !

Si je vous disais tout à l'heure que nous avons un autre motif d'espoir, c'est parce que les Français sont de plus en plus conscients d'un certain nombre de réalités économiques, comme le montrent les sondages que nous commandons régulièrement à l'institut BVA. Nous avons publié dans *Le Cri du Contribuable* une enquête d'opinion réalisée au mois de mars, à l'occasion du quinzième anniversaire de Contribuables Associés.

Nous avons été nous-mêmes extrêmement surpris de la clairvoyance des Français. À la question: « *Pensez-vous que la dépense publique est utile à l'amélioration de la situation de l'emploi?* », 58 % ont répondu qu'elle était inutile et 17 % seulement qu'elle est utile! Moi, je dis bravo! Quelle lucidité, alors que M. Borloo essaye de nous convaincre qu'en injectant de l'argent public, on va faire baisser le chômage!

Selon ce même sondage, 23 % des Français pensent que la dépense publique est une bonne chose pour la croissance. 23 %, seulement! Nous savons évidemment qu'elle lui est nuisible. Je suis, quant à moi, stupéfaite que les Français en soient conscients, malgré ce qu'en disent la plupart des médias.

Je crois que les millions de messages que nous envoyons grâce à vous depuis quinze ans ne sont pas étrangers à cette prise de conscience indispensable aux réformes que nous appelons de nos vœux. Quand nous vous demandons de l'argent, c'est pour pouvoir envoyer encore plus de messages: il en part environ deux millions et demi par an.

Ensemble, nous avons fait tomber des tabous. Je prendrai encore une fois en exemple ceux qu'a levés Lionnel Luca, qui n'a pas craint de demander la suppression de l'ISF et des droits de succession. Chapeau! Je crois que, voilà pas si longtemps, on n'aurait pas osé le faire. Saluons aussi un député du Pas-de-Calais, Léonce Desprez, qui, à la suite d'une réunion de travail organisée par Contribuables Associés avec le concours d'experts, a déposé une proposition de loi demandant la suppression du statut de fonctionnaire pour les nouveaux agents embauchés par l'État. Nul n'aurait osé toucher à ces sanctuaires du socialisme, sans le sentiment d'être appuyé par les dizaines de milliers de contribuables dont notre association fait entendre la voix depuis quinze ans.

Maintenant, une devinette. Qui a dit, en septembre 2005: « *C'est un scandale que les Français travaillent au-delà du 1<sup>er</sup> juillet pour l'État* »? Non, ça n'était pas Alain Mathieu, parlant du jour de libération du contribuable: ce jour où, en moyenne, l'on arrête de travailler pour l'État et où l'on commence à travailler pour nous... Mais c'est Nicolas Sarkozy, au cours d'une interview télévisée. Nous nous sommes dit qu'il avait lu nos tracts, et peut-être assisté à la télévision au défilé des bagnards devant Bercy, voilà cinq ans...

Je suis sûr que vous avez aussi entendu Thierry Breton parler du bébé qui supporte déjà 18000 euros de dette à la naissance. C'est encore

**« Ensemble, nous avons fait tomber des tabous. »**

**« Nos thèmes  
seront au cœur  
des débats qui  
animeront  
les futures  
campagnes  
électorales. »**

nous qui, voilà huit ans, avons illustré les premiers le problème de la dette par l'image d'un bébé qui pleure, écrasé par celle qu'il trouve dans son berceau... À l'époque, on en parlait pourtant encore peu.

Je voulais vous citer ces exemples parce que toutes ces avancées sont bien réelles. Nous voudrions, bien sûr, voir se concrétiser tout de suite un certain nombre de nos demandes. Nous voudrions que nos députés votent un budget en équilibre; ou qu'on gèle l'embauche des fonctionnaires, comme nous l'avons demandé en nous appuyant sur 250 000 pétitions. On nous dit qu'ils sont trop nombreux, et non seulement on ne gèle pas l'embauche, mais on vient d'en recruter 50 000 de plus à l'Éducation Nationale! Une urgence, sûrement...

Nous voudrions aussi que soit établi un service garanti en cas de grève dans les transports publics: c'est un combat que nous avons mené tous ensemble. Aujourd'hui, il n'existe toujours pas de loi instaurant ce service garanti. Les syndicats en ont tellement peur qu'ils font semblant de se tenir tranquilles. Mais si ça pète vraiment, ils pourront faire ce qu'ils voudront.

Quand nous avons démarré, voilà quinze ans, les plus gentils nous traitaient de dangereux terroristes, de rustres ignares, de doux utopistes. Désormais, nous faisons parti du paysage de façon irréversible et incontournable.

Nos thèmes seront au cœur des débats qui animeront les futures campagnes électorales. Je ne suis pas certaine que cela plaise à tous les candidats, mais c'est comme ça! Ils ne peuvent plus ignorer les problèmes que nous avons posés. Vous me direz qu'ils vont faire des promesses qu'une fois de plus, ils ne tiendront pas. Mais je préfère que l'on nous promette des réductions de dépenses et des baisses d'impôts, plutôt que des mesures parfaitement démagogiques, qui laissent croire que demain on raserait gratis et qu'avec votre argent on ferait le bonheur du monde.

Je suis certaine aussi qu'il sera de moins en moins facile de tromper un électorat averti et mobilisé en permanence, pas seulement au moment des élections.

Avertis et mobilisés, je crois que vous l'êtes tous ce soir, vous qui représentez ici une fraction des 135 000 membres de Contribuables

Associés. Le message que je voudrais vous lancer pour terminer, c'est que ça n'est pas le moment de relâcher la pression. Il reste encore du chemin à parcourir. Nous n'avons pas encore gagné et je ne suis pas sûre que nous gagnerons dans les mois qui viennent. Mais qui aurait pu dire, quelques mois seulement avant l'effondrement de l'Union soviétique, que le couvercle de la marmite communiste allait sauter? Tous ensemble, nous sommes aujourd'hui en train de pousser les feux sous la marmite France!

## ***Paroles d'élus***

*À l'issue des communications, MM. Jérôme Rivière, député des Alpes-Maritimes, et André Bony, suppléant du député des Alpes-Maritimes Rudy Salles, ont développé un point de vue sur des thèmes touchant à la fiscalité et aux dépenses publiques.*

### ***André Bony,***

*suppléant de Rudy Salles, député des Alpes-Maritimes*

« Contribuables Associés devrait mener une investigation sur les dépenses de communication, qui sont de plus en plus élevées dans les collectivités. Bien faire et le faire savoir c'est important mais il ne faut pas quand même trop exagérer. Or les budgets pour la communication deviennent vraiment excessifs. »

### ***Jérôme Rivière,***

*député des Alpes-Maritimes*

« Récemment, à l'Assemblée nationale, nous avons débattu pendant 70 heures sur un texte concernant l'immigration et j'ai été très déçu que l'amendement que nous avons présenté, Lionnel Luca et moi, ne passe pas. Il visait à mieux encadrer l'AME, l'Aide médicale d'État, qui représente 500 millions d'euros. Nous dépensons chaque année ces 500 millions pour soigner des étrangers en situation irrégulière, qui viennent sur notre territoire pour que leurs soins soient pris en charge avec notre argent. Nous nous sommes battus. Nous avons essayé d'être entendus. Nous ne l'avons pas été.

« Comment arrêter cette hémorragie? Vous parlez de la concurrence et moi, je vois la concurrence que nous font un certain nombre de pays, comme l'Italie et l'Espagne, qui ont régularisé chacun 700 000 étrangers en situation irrégulière. 700 000 clandestins en Espagne sont donc devenus des étrangers en situation régulière. Au cours du mois suivant, 300 000 d'entre eux sont venus en France parce qu'ils pouvaient bénéficier de la CMU. On voit bien aujourd'hui que, dans cette Europe globalisée, nous sommes obligés d'avoir un système de prestations sociales beaucoup moins attractif. Aujourd'hui, c'est en fait une prime à l'inefficacité, une prime à ceux qui ne font rien. »



## *Les Assises de Contribuables Associés*

### *À disposition :*

*Les actes des 1<sup>res</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Strasbourg, le 5 décembre 2003

*Les actes des 2<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Marseille, le 4 décembre 2004

*Les actes des 3<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Lyon, le 9 avril 2005

*Les actes des 4<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Lille, le 24 septembre 2005

*Les actes des 5<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Nantes, le 3 décembre 2005

*Les actes des 6<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Bordeaux, le 11 mars 2006

*Les actes des 7<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Nice, le 13 mai 2006

*Les actes des 8<sup>es</sup> Assises régionales du Contribuable*  
Toulouse, le 17 juin 2006

### *À venir :*

*Les Assises nationales du Contribuable*  
Paris, au Palais des congrès, le 23 octobre 2006

Les publications de Contribuables Associés sont disponibles sur demande et téléchargeables sur :

**[www.contribuables.org](http://www.contribuables.org)**